



# CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR

---

## PIECES A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSON Cf Loi 93-31 du 21 décembre 1993

---

### **Personne physiques**

- Une demande manuscrite adressée au gouverneur
- Un extrait d'acte de naissance
- Un casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale ou étrangère
- Un contrat de location légalisé ou 1 photocopie du titre de propriété
- Un plan des lieux
- Un plan de masse (situation géographique) du site

### **Personne morales**

- Pièces énumérées ci-dessus
- Une copie légalisée du registre de commerce
- Une copie légalisée des statuts

**Dépôt** : Préfecture du lieu de résidence

**NB** : Café, bars, dancings, salons de thé, restaurant hôtel, cabaret, auberges, pensions, cantines d'entreprises et tous les établissements qui offrent à la vente occasionnellement ou comme accessoire à une autre prestation, des boissons à consommer sur places ou à emporter